

DÉLIBÉRATION N° 7

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 4 AVRIL 2013**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration impute le résultat net comptable de l'exercice 2012, soit la somme de **2 012 809,07 €** au crédit du 110 de report à nouveau, ce qui porte la réserve à **23 981 359,01 €**.

Fait à Montreuil, le 4 avril 2013

La présidente,



Hélène CROCQUEVIEILLE